

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2017

Etaient présents : Denis BENOIT, Maire, Fabien SYLVAIN, Véronique DJEFFAL, Pierre TERRAIL, Marie-Jo PIEYRE, Maryline BERNARD, René DESCOURS, Vincent CHAZALETTE, Laurent JEGOU, Laurent FAURE, Sandrine CHAVAROT, Monique GIRARD et Philippe HUYGHE.

Absents excusés : Magalie VIEUX-MELCHIOR, Loïc FAURE-GEORS, Valérie BLONDEAU, Sylvie FAURE et Michel GRARE.

Absente : Chantal GARNIER

Pouvoirs: de Magalie VIEUX-MELCHIOR à Denis BENOIT, de Valérie BLONDEAU à Fabien SYLVAIN, de Loïc FAURE-GEORS à Laurent JEGOU, de Michel GRARE à Philippe HUYGHE et de Sylvie FAURE à Monique GIRARD.

Secrétaire de séance : Fabien SYLVAIN.

Monsieur le maire présente ses meilleurs vœux à toute l'assistance et ses félicitations à Pierre GIRARD pour la naissance de son premier petit-fils ENZO.

Le compte-rendu de la séance du 4 décembre 2017 est approuvé après prise en compte des remarques suivantes formulées par Monique GIRARD :

PAGE 1 : Rajouter après prochain conseil municipal..... : Il n'y aura pas de permanences d'élus au mois de décembre.

PAGE 6 : Questions diverses, concernant le canal de St PIERRE. Réflexion des élus : se référer à l'acte de vente et aux plans : rajouter René Descours fera les recherches aux niveaux des archives.

Prochain conseil municipal : lundi 5 février 2018 (secrétaire de séance : Laurent JEGOU).

Permanence des élus : samedi 27 janvier 2018 assurée par Denis BENOIT et Philippe HUYGUE).

Infos diverses :

- Courrier de remerciements aux élus ardéchois et drômois du syndicat mixte ADN pour la mobilisation en faveur de son action pour le déploiement du réseau public de fibre à la maison (FTTH). L'intégralité de demande de financement de 147 millions d'euros a été accordée par l'Etat. La programmation des déploiements va pouvoir ainsi être poursuivie : 55.000 nouvelles prises FTTH seront lancées en consultation en 2018. Objectif : déploiement au 2° semestre 2018.
- Rendu du rapport de l'ONF d'expertise de l'état physiologique et sanitaire des arbres de la commune. La synthèse du document révèle 53 arbres à risque faible ou modéré

et 38 arbres avec défauts dont 24 présentant des risques importants nécessitant un traitement urgent (principalement ceux de l'Esplanade, déjà abattus) et 14 dont la probabilité de rupture est élevée, présentant donc un risque fort. Les arbres à problèmes sont principalement situés : rue de la Croix (3 platanes à abattre), route de Crest (1 arbre à abattre), route de Blacons (1 arbre à abattre). Le reste porte sur l'entretien nécessaire à venir. Vincent CHAZALETTE souligne la qualité du travail mené. Laurent FAURE précise la nécessité de tailler également un cèdre sur l'esplanade. Les abattages urgents ont été commandés auprès de MCM, entreprise aoustoise.

- Résultats officiels du recensement de la population légale au 1^{er} janvier 2015, en vigueur au 1^{er} janvier 2018 : population totale 2.538 habitants, dont 2.465 habitants constituant la population municipale et 73 la population comptée à part (exemple : rattachement d'étudiants aux foyers fiscaux de leurs parents).
- Recrutement de Madame Jenny VIGNAL, âgée de 25 ans, en qualité d'ASVP (agent de surveillance de la voie publique) pour une période de 3 mois renouvelables, afin de pallier à l'absence durable du policier municipal.

L'ASVP est compétent pour constater les infractions relatives à l'arrêt ou au stationnement des véhicules sauf en ce qui concerne les stationnements dangereux (article R.130-4 du code de la route), les infractions relatives à l'apposition du certificat d'assurance sur les véhicules (article R.211-21-5 du code des assurances) et les infractions relatives aux bruits de voisinage. L'article L.1312-1 du code de la santé publique prévoit que les ASVP sont également compétents pour constater par procès-verbal les contraventions au règlement sanitaire relatives à la propreté des voies et espaces publics.

Principales dates à retenir :

- Mercredi 10 janvier : vœux de la Député de la circonscription à Crest Salle Coloriage.
- Samedi 13 janvier à 11h, vœux du maire à la population à la salle des fêtes.
- Vendredi 19 janvier à 18h30 vœux du maire à Piégros La Clastre au CRA, 19H vœux au centre de secours de la vallée de la Drôme.
- Lundi 22 janvier à 18h30, RDV avec les associations pour établir le planning de la salle des fêtes.
- Mardi 23 janvier à 17H, vœux au personnel communal en salle du conseil municipal.
- Mardi 23 janvier à 18h30 : centenaire de la guerre de 14/18 en salle du conseil.
- Mercredi 24 janvier, RDV avec Mr GAUVIN et Pierre TERRAIL pour les feux d'artifice.
- Jeudi 25 janvier à 18h, commission sport.
- Lundi 29 janvier à 18h : commission affaires scolaires.
- Lundi 29 janvier à 19h : commission aménagement (rencontre avec Mr Fabre).
- Mardi 30 janvier à 18h30 commission travaux.
- Vendredi 2 février à 18h30, conseil d'administration du CCAS.

- Mardi 9 janvier : réunion PEDT/rythmes scolaires avec la CAF et la direction des écoles.

En prévision de la fin des TAP, un retour à la semaine de 4 jours est envisagé. En résumé, il est prévu un rallongement de la matinée et du temps de sieste, soit les horaires suivants : 8h30-12h, 14h-16h30, sur les deux écoles.

Denis BENOIT précise que les horaires doivent être votés en conseil d'école et validés par l'inspection académique.

L'aide aux devoirs est actuellement de 2 fois par semaine. La MJC est sollicitée pour continuer à intervenir sur les différents sujets périscolaires (aides aux devoirs, accueil périscolaire et cantine). La réponse de la MJC est attendue. Laurent JEGOU précise qu'il faudrait au minimum 3 animateurs à raison de 20h/semaine.

- Pierre TERRAIL informe de la venue prochaine d'étudiants de Lyon 3, visite du village (temple, église...). Il informe également de l'AG de l'association Graine de scène à 14h30 samedi 13 janvier.
- Le conseil des sages présente un projet de four à pain en chantier participatif.

Au sein du conseil des sages, a été institué un groupe de travail « convivialité », avec un sous-groupe appelé chantiers citoyens. Les chantiers portent sur des démarches gratuites, sans concurrence, dans un intérêt collectif, dans une ambiance agréable, intergénérationnelle et à vocation pédagogique. Un groupe de travail a été constitué au sein du conseil des sages avec un responsable de chantier. La commune est sollicitée pour garantir sa responsabilité civile et désigner un interlocuteur. Le conseil propose les chantiers suivants : débroussaillage, mis en œuvre d'un SEL (Système d'échange local), petits travaux à vocation patrimoniale et touristique. Parmi ces projets, figure la construction d'un four communal dont le projet est proposé en séance. L'implantation est voulue sous l'esplanade de la mairie pour des raisons pratiques. Une estimation du coût est présentée :

Matériaux : 9 400 €

Location de matériel : 1.000 €

Panneaux explicatifs et documents : 800 €

Casse-croute des bénévoles : 1.500 €

Conseil et imprévus : 1.000 €.

Les détails du plan seront affinés par la suite (choix abris à bois, type de pierre, fondation, sécurité/accès au toit). Madame Claudine COUROLETTE est remerciée pour le dessin des plans.

Le conseil municipal est sollicité pour statuer sur le principe général des chantiers citoyens et plus précisément sur la construction du four à pain. Le sujet sera proposé au prochain conseil municipal.

Laurent FAURE interroge sur l'avancement du permis de végétaliser.

Denis BENOIT précise que la priorité actuelle est donnée aux deux gros chantiers en cours, et dans un second temps aux projets citoyens.

Antoine DAUBLAIN ajoute qu'un soutien en ingénierie va être proposé dans la mesure du possible : faire se rencontrer des personnes volontaires pour la démarche, savoir quoi et où planter. Plus globalement, la réalisation de l'ensemble des nombreux projets et initiatives en cours nécessitera une certaine patience. Antoine DAUBLAIN propose dans un premier temps d'avoir une vision d'ensemble et de se donner des priorités.

La projection budgétaire amènera également à faire des choix et prioriser certaines actions plus urgentes ou mûres que d'autres.

Il est ensuite passé à l'examen de l'ordre du jour.

1 – PLU – projet de modification simplifiée du PLU

Le projet de réimplantation de l'entreprise Huilerie Richard, sous la forme d'un commerce sur la zone agricole au sud d'Aouste-sur-Sye, nécessite une modification simplifiée du PLU.

Afin de permettre la délivrance d'un permis de construire pour cette activité commerciale, le règlement de la zone Ac doit être adapté. Cette zone constituant un STECAL (secteur de taille

et de capacité d'accueil limité) ne peut actuellement accueillir l'activité à laquelle elle était destinée dans le PLU.

Une modification du règlement est proposée afin de permettre l'implantation commerciale envisagée sur cette zone. L'instruction de ce dossier nécessitera deux mois ainsi qu'une nouvelle dépose du permis de construire par l'entreprise.

La modification simplifiée du PLU est votée à l'unanimité du conseil.

2 – Finances

Examen de divers avenants aux marchés de travaux du chantier Gaston Buis

Entreprise Rouchier Béton armé – lot n°2 – Gros Œuvre

Il est présenté un avenant n°1 au marché sur appel d'offre public en date du 10 décembre 2016, approuvé le 8 février 2017 et notifié par ordre de service le 10 mars 2017, pour un montant de 146 337,90 €HT

Les surcoûts portent sur les éléments suivants :

- Aménagements intérieurs du bâtiment modifiés par rapport au marché initial (dalle rehaussée, ouverture et fermeture déplacées)

Les travaux n'engendrent pas de délais supplémentaires.

Le surcoût total de ces travaux s'élève à 7.107,30 € HT, soit 8.528,76 € TTC, soit 4,9 % d'augmentation.

D'autres travaux supplémentaires devront être régularisés au prochain conseil municipal sur les aménagements extérieurs, suite à la demande de subvention en cours.

Entreprise Contact Electricité – lot n°13 –

Il est présenté un avenant n°1 au marché sur appel d'offre public d'un montant initial de 43 296,15 €HT.

Les surcoûts portent sur les éléments suivants :

- Eléments d'installation électriques non prévus au cahier des charges initial, mais néanmoins indispensables aux futurs usagers de l'équipement.

Les travaux n'engendrent pas de délais supplémentaires.

Le surcoût total de ces travaux s'élève à 8 087,36 € HT, soit 9 704,83 € TTC, soit 18 % d'augmentation.

Antoine DAUBLAIN précise que ces dépenses complémentaires visent à régulariser les commandes passées au-delà des montants prévus aux marchés initiaux. Ces commandes ont été considérées comme indispensables à la qualité d'usage du bâtiment (exemple : rehaussement de la dalle, câblages électriques adaptés aux besoins, etc).

Vincent CHAZALETTE demande à ce que des sanctions soient appliquées aux entreprises responsables des retards.

Laurent FAURE tient à souligner la bonne volonté des entreprises locales pour avoir consenti à décaler leurs interventions suite au retard de la partie gros-œuvre. Il remercie également l'entreprise SOBABO pour l'organisation du gigot-bitume le 20 décembre.

Antoine DAUBLAIN ajoute que l'augmentation globale du budget de l'opération est de l'ordre de 50 000 € TTC. Il est proposé de présenter un budget à jour au prochain conseil municipal.

Les avenants sont adoptés à l'unanimité.

Demande de subvention pour les aménagements extérieurs de l'espace Gaston Buis

Les travaux d'aménagement extérieurs de l'espace Gaston Buis, non compris dans les marchés de travaux initiaux, peuvent bénéficier d'un financement du Département dans la limite de 20% à compter d'un minimum de 80.000 € HT de travaux.

Ces aménagements extérieurs portent sur le mur de soutien, l'escalier, la rampe PMR, les espaces extérieurs, parking compris. Laurent FAURE et Antoine DAUBLAIN confirment que le chiffrage avoisinera très facilement les 80 000 € « nécessaires » au dossier de demande de subvention. Le dossier est en cours de montage. Il appartient au conseil municipal de formuler une demande de subvention avant la fin du mois de janvier.

Il est proposé au vote du conseil son accord pour :

- Déposer le dossier de demande de subvention,
- Commencer les travaux avant l'obtention de la subvention.

La proposition est adoptée à la majorité absolue.

3 – Canal de la Gervanne à la Sye

Mr le Maire rappelle quelques éléments historiques du canal dont la mise en eau date de 1486. Pour mémoire, le conseil avait validé, courant 2017, le partage des frais d'études pour la mise en conformité du seuil alimentant le canal de la Gervanne, afin de respecter la réglementation sur la continuité écologique.

Le Syndicat Mixte Rivière Drôme (SMRD) a fait savoir par courrier du 20 décembre dernier, qu'il prendrait intégralement à sa charge le financement des études et des travaux nécessaires au rétablissement de la continuité écologique de la prise d'eau du canal de la Gervanne à la Sye, ce dans le cadre de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations). L'agence de l'eau participe également à ces études.

Monsieur le maire fait état des échanges intervenus avec la DDT, à la faveur d'une réunion à Valence à laquelle participait également Madame le maire de Mirabel et Blacons.

Pierre TERRAIL souligne le décalage entre la complexité des études et leur valeur ajoutée, parfois l'inefficacité des passes à poisson.

Les services de la DDT ont donc été rencontrés pour faire le point sur le fonctionnement du canal. Mr le Maire précise qu'en l'absence d'étude, l'Etat sera amené à arraser le seuil d'ici à 2022.

Le redimensionnement du seuil doit permettre également de garantir un débit réservé dans la rivière Gervanne. En dessous de ce seuil de 190 l/seconde, le canal doit être fermé afin de ne pas ponctionner d'eau dans la rivière. L'Etat a déjà été condamné pour ne pas avoir appliqué ces obligations. Pour information, deux agriculteurs locaux utilisent l'eau du canal ainsi que quelques jardiniers.

Afin de garantir la pérennité du fonctionnement du canal, il est proposé à la commune d'acquérir pour l'euro symbolique le foncier nécessaire, implanté sur la commune d'Aouste-sur-Sye. La commune de Blacons est amenée à voter la même décision en parallèle.

Laurent JEGOU précise qu'en cas d'acquisition, la commune sera dans l'obligation de gérer son entretien. Actuellement, une quarantaine d'utilisateurs nettoient et entretiennent le canal. Les services de la commune mettent à disposition une épareuse et interviennent conjointement

dans la mesure du possible. La collectivité souhaite que cette participation citoyenne soit maintenue.

Pierre TERRAIL se questionne sur les éventuelles possibilités de recours en cas d'anomalie dans les études.

Mr le Maire précise que le maintien de l'usage du canal en période d'étiage ne pourra plus être assuré. Ses usagers devront donc prendre des dispositions adaptées.

Le maire est autorisé, à l'unanimité du conseil, à signer tous les actes d'acquisition du canal de la Gervanne à l'euro symbolique.

4- Questions diverses

Positionnement de la commune par rapport à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), suite à la demande de permis de construire déposé par LIDL.

Un permis de construire a été déposé par l'entreprise LIDL pour construire un supermarché de 1966 m² de surface de plancher. La surface étant supérieure à 1000 m², une CDAC devra donner son avis pour valider le permis de construire.

Dans ce contexte, Mr BENOIT sera donc invité à exprimer l'avis de la commune à la CDAC. Il rappelle que cet espace est utilisé par la commune en parking relais sur une partie et en usage événementiel sur le reste. La zone UI du PLU n'interdit pas formellement l'implantation d'un commerce. Néanmoins l'approche globale du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et le document d'Aménagement Commercial de 2013, portant sur la vitalité des commerces de centre-bourg, préconisent d'orienter les surfaces de vente supérieures à 400 m² sur la zone d'Intermarché existante.

Cette décision d'accueillir un LIDL sur le territoire de la commune est susceptible d'avoir de lourdes conséquences sur la pérennité des commerces de centre-bourg déjà affaiblie. Dans cette optique, Denis BENOIT exprime un avis défavorable à cette implantation avant de donner la parole à chacun des élus présents.

Monsieur le Maire précise également les éléments suivants en introduction : il existe un choix important de surfaces commerciales sur le territoire de la commune et à plus grande échelle sur l'agglomération de Crest. Par ailleurs, cet espace est stratégique pour Aouste. Un emplacement réservé était d'ailleurs mentionné au PLU afin de garder une réserve foncière pour un parking d'entrée de ville Sud et pour accueillir de l'événementiel. Il n'existe aucune alternative pour ces deux usages sur la commune. Le réaménagement du centre bourg de la commune va également demander des relais en parking important pour délester les places plus rares en centre-bourg.

Concernant les emplois créés par cette potentielle activité, annoncés au nombre de 20, il apparait que le ratio emploi/surface mobilisée est assez faible par rapport aux autres activités (par exemple, Herbarom emploie environ 80 personnes pour une surface bien moindre).

Philippe HUYGHE pose l'hypothèse de la préemption. Denis BENOIT précise qu'un bail emphytéotique est possible contournant ainsi le droit de préemption.

Pierre TERRAIL souligne la problématique de l'accès compte tenu de la proximité avec la voie ferrée et du rond-point en période de fort trafic.

Vincent CHAZALETTE précise que si l'avis de la CDAC est défavorable, le dossier sera renvoyé en appel en commission nationale, laissant ainsi le temps au SCOT de formuler des recommandations adaptées. Cela permettrait également à la commune de ne pas préempter. La

présence de ce commerce en partie sud de la ville, couplée avec celle d'Intermarché rendrait de plus en plus inutile tout passage en centre-bourg et donc aurait des conséquences directes sur le dynamisme d'Aouste.

René DESCOURS mentionne l'Article L752-6 portant sur l'installation de nouveaux commerces, qui considère toutes les conséquences de ce type d'installation en termes de nuisances ou de transports pour évaluer sa compatibilité d'usage avec son environnement. L' élu précise également les futurs bouchons que cela pourrait créer dans le village.

Une question est posée sur la fourniture en produit locale des LIDL. Cette possibilité n'est rendue effective que si tous les produits concernés peuvent être distribués dans tous les LIDL.

Pierre TERRAIL ajoute qu'il y a trop de surfaces commerciales dans le même secteur et que cela nuit au lien social développé en centre-bourg.

Pour Monique GIRARD, ce sont plus de conséquences négatives sur les emplois et sur la perte de dynamisme du centre-bourg que des avantages.

Sandrine CHAVAROT pose la question de savoir qui fait ses courses dans le centre-bourg, en précisant qu'il faut également utiliser les commerces existant au centre-bourg.

Fabien SYLVAIN souhaite que des petites entreprises puissent s'installer sur cette zone à vocation plus artisanale. Il y a nécessité à anticiper une demande et un besoin de cette nature. L'investissement paraîtrait ainsi plus durable et bénéfique pour la collectivité.

Laurent FAURE confirme son opposition au projet. Pourquoi ne pas faire plus de terrain agricole ?

Philippe HUYGHE mentionne les chiffres de l'INSEE qui estiment à 20 millions de m² la surface totale de supermarché en France. Cette surreprésentation est à l'origine directe de la mort des centres-bourgs.

Monique GIRARD ajoute que beaucoup de personnes, malgré tous ces éléments sont favorables à cette implantation. Marie-Jo PIEYRE approuve en ajoutant que le pouvoir d'achat étant affaibli, LIDL bénéficie d'un regain important. Par ailleurs, les commerces du centre-bourg pourraient être de meilleure qualité. De manière plus générale, l'allure du centre-bourg pourrait être bien meilleure.

Véronique DJEFFAL estime que les emplois créés par LIDL sont de qualité discutable.

Denis BENOIT ajoute qu'il n'a rien contre la concurrence mais de manière raisonnée.

Maryline BERNARD est d'accord avec ces échanges.

Laurent JEGOU pose la question du centre aquatique à cet emplacement ?

Le vote est unanime et défavorable à l'implantation de LIDL sur cette parcelle.

Antoine DAUBLAIN rappelle que deux options sont possibles :

- Vente du terrain, dans ce cas, la commune pourrait préempter selon le motif affiché dans son PLU (parking relais) et pour disposer de réserves foncières événementielles et commerciales.
- Location du terrain avec dépôt du permis de construire pour le compte d'autrui. La préparation de la CDAC semble déterminante pour relayer la position des élus.

Pour conclure :

Véronique DJEFFAL remercie les bénévoles ayant œuvré pour les gouters de Noel des anciens et celui de la banque alimentaire.

Laurent FAURE remercie le GEPM pour le repas de fin d'année.

Monique GIRARD s'interroge sur l'augmentation des PV compte tenu des mesures annoncées sur la privatisation des amendes en milieu urbain. Le maire précise que cette mesure porte sur les communes de plus de 10 000 habitants.

Vincent CHAZALETTE demande si le programme LEADER doit être envisagé au budget 2018.

Philippe HUYGHE évoque le sentier derrière la propriété de Mr LOYAL dont l'accès est interdit le long de la berge.

La séance est levée à 22H 45